

**RÉUNION DU CONSEIL  
6 OCTOBRE 2021**

Mercredi, le 6<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2021, une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Prospere-de-Champlain est tenue à la salle Honoré-Lacerte (371, rue de l'Église, Saint-Prospere-de-Champlain), à compter de 19 heures, à laquelle sont présents :

Mme Amélie Caron, conseillère;  
Mme Chantal Dansereau, conseillère;  
Mme France Bédard, mairesse;  
Mme Line Toupin, conseillère;  
M. Louis-Philippe Gravel, conseiller;  
M. Michel Croteau, conseiller;

Est absent :

M. Patrice Moore, conseiller;

Formant quorum sous la présidence de la mairesse France Bédard.

**ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Sandra Turcotte.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Présentation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 13 septembre 2021
4. Approbation des comptes et salaires
5. Affaires nouvelles
  - 5.1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
    - a) Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 229 700.00 \$ qui sera réalisé le 13 octobre 2021
    - b) Adjudication du contrat de refinancement numéro 04-04-2012 et numéro 09-08-2011
    - c) Embauche d'un journalier spécialisé
    - d) Remplacement réservoir d'huile à chauffage
    - e) Achat d'un protecteur en verre pour la réception de l'Hôtel de Ville
  - 5.2. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 5.3. TRANSPORT
    - a) Approbation dépense décompte #1 Maskimo Construction
    - b) Approbation dépense décompte #1 Vivier Excavation inc.
  - 5.4. HYGIÈNE DU MILIEU
  - 5.5. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
    - a) Demande de dérogation mineure - 2500 route de la Station

- b) Autorisation de dépenses pour des travaux de prolongement de structure sur le nouveau développement domiciliaire
- c) Demande à la CPTAQ pour l'exploitation d'une sablière
- d) Renouvellement d'une demande à la CPTAQ pour le réaménagement agricole d'une partie du lot 5 618 447
- e) Détournement des drains agricoles sur le terrain du développement domiciliaire

5.6. LOISIR ET CULTURE

5.7. AUTRES

- a) Félicitations à M. François-Philippe Champagne

5.8. CORRESPONDANCES

5.9. Compte-rendu des dossiers des élus

5.10. Compte-rendu de la Mairesse concernant la dernière réunion de la MRC des Chenaux

5.11. Autres questions relatives aux sujets de la séance

5.12. Période de questions diverses

5.13. Clôture de la séance

**2021-10-113**

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 13 SEPTEMBRE 2021**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le procès-verbal de la séance régulière tenue le 13 septembre 2021 et que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture durant la séance actuelle;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Michel Croteau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 13 septembre 2021.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

**2021-10-114**

**4. APPROBATION DES COMPTES ET SALAIRES**

Il est proposé par Amélie Caron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE les comptes et salaires suivants soient approuvés : Aucun chèque de déboursé pour le mois de septembre 2021. Les prélèvements portant les numéros 3017 à 3036 pour une somme totale de 38 239.63 \$. Les comptes à payer portant les numéros 11526 à 11572 inclusivement et totalisant la somme de 569 184.75 \$. Les salaires du mois de septembre s'élèvent à 13 682.42 \$. Les listes sont conservées aux archives de la Municipalité, dans un cahier spécial prévu à cet effet comme faisant partie intégrante du présent procès-verbal.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

**5. AFFAIRES NOUVELLES**

**2021-10-115**  
**5.1.a) RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE**  
**RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU**  
**MONTANT DE 229 700.00 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 13**  
**OCTOBRE 2021**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Prospér-de-Champlain souhaite emprunter par billets pour un montant total de 229 700 \$ qui sera réalisé le 13 octobre 2021, réparti comme suit :

<b>Règlements d'emprunts #</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
07-11-2010	141 300 \$
07-11-2010	73 600 \$
07-11-2010	14 800 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 07-11-2010, la Municipalité de Saint-Prospér-de-Champlain souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Louis-Philippe Gravel et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 13 octobre 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 13 avril et le 13 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2022.</b>	<b>21 100 \$</b>	
<b>2023.</b>	<b>21 500 \$</b>	
<b>2024.</b>	<b>21 900 \$</b>	
<b>2025.</b>	<b>22 300 \$</b>	
<b>2026.</b>	<b>22 800 \$</b>	<b>(à payer en 2026)</b>
<b>2026.</b>	<b>120 100 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 07-11-2010 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 13 octobre 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

**2021-10-116**

**5.1.b) ADJUDICATION DU CONTRAT DE REFINANCEMENT NUMÉRO  
04-04-2012 ET NUMÉRO 09-08-2011**

**Soumissions pour l'émission de billets**

Date d'ouverture :	6 octobre 2021	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	13 octobre 2021
Montant :	229 700 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique (Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal) des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 13 octobre 2021, au montant de 229 700 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.		
21 100 \$	0,80000 %	2022
21 500 \$	1,10000 %	2023
21 900 \$	1,40000 %	2024
22 300 \$	1,65000 %	2025
142 900 \$	1,85000 %	2026
Prix : 98,07400		Coût réel : 2,23937 %
2 - CD DE MEKINAC-DES CHENAUX		
21 100 \$	2,24000 %	2022
21 500 \$	2,24000 %	2023
21 900 \$	2,24000 %	2024
22 300 \$	2,24000 %	2025
142 900 \$	2,24000 %	2026
Prix : 100,00000		Coût réel : 2,24000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Line Toupin et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 13 octobre 2021 au montant de 229 700 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 07-11-2010. Ces billets sont émis au prix de 98,07400 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

**2021-10-117**

**5.1.c) REEMPLACEMENT RÉSERVOIR D'HUILE À CHAUFFAGE**

CONSÉDÉRANT la demande de la compagnie d'assurances de remplacer les réservoirs de mazout après 25 ans d'utilisation;

CONSIDÉRANT que les réservoirs du centre communautaire et du garage municipal ont atteint la durée de vie recommandée;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Climatisation Trois-Rivières au prix de 3 680.00 \$ plus les taxes applicables pour chacun des réservoirs;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'accepter la soumission de Climatisation Trois-Rivières.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

**2021-10-118**

**5.1.d) ACHAT D'UN PROTECTEUR EN VERRE POUR LA RÉCEPTION DE L'HÔTEL DE VILLE**

Il est proposé par Michel Croteau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'autoriser l'achat d'un protecteur en verre permanent pour la réception de l'Hôtel de Ville, et d'accepter la soumission de Vitrierie Clétech au montant de 2 571.98 \$ plus les taxes applicables.

Cette dépense sera prise à même le surplus accumulé.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

**5.2 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**5.3 TRANSPORT**

**2021-10-119**

**5.3.a) APPROBATION DÉPENSE DÉCOMPTE #1 MASKIMO CONSTRUCTION**

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Parallèle 54, expert-conseil, de payer à Maskimo Construction inc. le décompte #1 au montant de 91 018.81 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT que la recommandation et le décompte progressif sont conformes, dans les temps, et que les travaux de réhabilitation du ponceau par insertion - Rang Saint-Charles ont bel et bien été effectués;

CONSIDÉRANT que la municipalité est éligible au Programme d'aide à la voirie locale - Volet Accélération;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Amélie Caron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'autoriser la dépense, dont les fonds seront pris à même l'aide financière reçue dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Accélération, et du surplus accumulé.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

**2021-10-120**

**5.3.b) APPROBATION DÉPENSE DÉCOMPTE #1 VIVIER EXCAVATION INC.**

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Génicité, de payer à Vivier Excavation inc. le décompte #1 au montant de 377 056.93 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT que la recommandation et le décompte progressif sont conformes, dans les temps, et que les travaux d'aqueduc, égout, drainage et voirie - Développement domiciliaire, ont bel et bien été effectués;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Louis-Philippe Gravel et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'autoriser le paiement à l'entreprise Vivier Excavation inc., au montant de 377 056.93 \$, taxes incluses.

Cette dépense est payée à même le règlement d'emprunt #2021-04-03.  
Vote demandé par France Bédard Adoptée

**5.4 HYGIÈNE DU MILIEU**

**5.5 AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

**2021-10-121**

**5.5.a) DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 2500 ROUTE DE LA STATION**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 34-2021, présentée par la propriétaire du lot numéro 5 803 478 du cadastre du Québec, pour une propriété située au 2 500 route de la Station;

CONSIDÉRANT que la nature de la demande consiste à autoriser et régulariser l'implantation du bâtiment accessoire à 8.1 m de la marge avant au lieu du 15 m réglementaire, pour permettre la vente de l'immeuble;

CONSIDÉRANT que lors d'une réunion du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité, tenue le 20 septembre 2021 et formant quorum sous la présidence de Mme Chantal Dansereau, cette demande a été étudiée;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité d'accepter la dérogation à la condition que cette tolérance ne vienne pas confirmer un droit acquis sur l'implantation, et qu'aucun autre bâtiment ne pourra être implanté à moins de 15 m de la marge avant;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Line Toupin et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'accepter la demande de dérogation mineure 34-2021.  
Vote demandé par France Bédard Adoptée

**2021-10-122**

**5.5.b) AUTORISATION DE DÉPENSES POUR DES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE STRUCTURE SUR LE NOUVEAU DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a construit une rue pour son nouveau développement domiciliaire;

CONSIDÉRANT la nécessité d'y implanter des poteaux et des ancrages, afin de prolonger le réseau électrique et de télécommunication;

CONSIDÉRANT que Telus est propriétaire des poteaux sur notre territoire;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'autoriser la dépense pour des travaux de prolongement de structure au coût 15 894.30 \$ (taxes en sus);

D'autoriser la directrice générale à signer et envoyer le formulaire de demande d'exécution des travaux.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

**2021-10-123**

**5.5.c) DEMANDE À LA CPTAQ POUR L'EXPLOITATION D'UNE SABLIERE**

CONSIDÉRANT la demande adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par Jacob et Frères inc., propriétaire des lots 5 619 370, 5 616 811 et 5 619 370;

CONSIDÉRANT que par cette demande le propriétaire des lots précités demande l'autorisation d'exploiter une sablière;

CONSIDÉRANT que cette demande est conforme à la réglementation de la Municipalité, à son plan d'urbanisme et au schéma d'aménagement de la MRC des Chenaux;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Michel Croteau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'accepter cette demande.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

**2021-10-124**

**5.5.d) RENOUVELLEMENT D'UNE DEMANDE À LA CPTAQ POUR LE RÉAMÉNAGEMENT AGRICOLE D'UNE PARTIE DU LOT 5 618 447**

CONSIDÉRANT la demande adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par Jean-Pierre Gagnon, propriétaire du lot 5 618 447;

CONSIDÉRANT que cette demande vise le renouvellement d'une autorisation à poursuivre les travaux de réaménagement agricole sur la partie visée du dit lot;

CONSIDÉRANT que cette demande est conforme à la réglementation de la Municipalité, à son plan d'urbanisme et au schéma d'aménagement de la MRC des Chenaux;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Amélie Caron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'accepter cette demande.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

**2021-10-125**

**5.5.e) DÉTOURNEMENT DES DRAINS AGRICOLES SUR LE TERRAIN DU DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE**

CONSIDÉRANT la présence de drains agricoles sur le terrain du nouveau développement domiciliaire;

CONSIDÉRANT que nous devons déplacer ces drains;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Louis-Philippe Gravel et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'accepter la soumission de l'entreprise Excavation Michel Plante inc., au montant de 5 040.30 \$, pour effectuer les travaux de détournement des drains.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

## **5.6 LOISIR ET CULTURE**

## **5.7 AUTRES**

### **2021-10-126**

#### **5.7.a) FÉLICITATIONS À M. FRANÇOIS-PHILIPPE CHAMPAGNE**

Il est proposé par Line Toupin et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE féliciter M. François-Philippe Champagne pour sa réélection dans Saint-Maurice-Champlain lors de l'élection fédérale du 20 septembre 2021.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

## **5.8 CORRESPONDANCES**

## **5.9 COMPTE-RENDU DES DOSSIERS DES ÉLUS**

## **5.10 COMPTE-RENDU DE LA MAIRESSE CONCERNANT LA DERNIÈRE RÉUNION DE LA MRC DES CHENAU**

## **5.11 AUTRES QUESTIONS RELATIVES AUX SUJETS DE LA SÉANCE**

## **5.12 PÉRIODE DE QUESTIONS DIVERSES**

### **2021-10-127**

#### **5.13 CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE clore la séance à 20 h 07.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

En signant ce procès-verbal, le maire atteste qu'il est réputé avoir signé toutes les résolutions de ce procès-verbal.

\_\_\_\_\_  
France Bédard  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Sandra Turcotte  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière